

LIGUE OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE DE NATATION

ANNUEL REGLEMENT REGIONAL 2017-2018



Maîtres



Règlements sportifs Maîtres Ligue Occitanie PMN 2017/2018

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
LES CATEGORIES D'AGE 2017/2018	3
DISPOSITIONS RELATIVES AUX JURYS	4
NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES (juillet 2017)	4
CALENDRIERS	5
Les programmes	
CHAMPIONNATS REGIONAL INTERCLUBS DES MAITRES	6
CHAMPIONNAT REGIONAL HIVER DES MAITRES	9
CHAMPIONNAT REGIONAL ETE DES MAITRES	12

PREAMBULE

Cette saison est la première complète sous l'égide de la Ligue d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée, avec pour la première fois un programme commun.

Au même titre que la Natation Course, compte tenu de la disparité géographique, et de par la nature de la population Maîtres (active, vie de famille, pas forcément disponible), un choix, prudent au demeurant, de faire les compétitions sur des sites distincts a été fait.

Seule exception, le Championnat régional d'été se déroulant à Canet le jeudi de l'Ascension sera une compétition commune aux deux ex-Comités, nous comptons sur votre participation.

Une réflexion ultérieure, par le « défi Maîtres » de la LOPM, suite à retour sur expérience de cette saison, nous amènera à envisager la possibilité d'un Championnat Interclub des Maîtres commun.

Nous devons à la fois concilier la possibilité pour un maximum de nageurs de participer aux compétitions régionales, en minimisant les coûts, les déplacements, etc..., et créer un esprit Occitanie chez nos Maîtres en favorisant la rencontre et la confrontation de l'ensemble des nageuses et nageurs de notre vaste territoire.

Le rôle de la LOPM, via les acteurs du « défi Maîtres » (élus et entraîneurs), demeure bien sûr d'accompagner, à terme, le développement des maîtres sur notre territoire. Pour cela nous devons :

- encourager les initiatives originales des clubs, des départements,
- développer la participation des épreuves du Circuit Fédéral des Maîtres de la LOPM (Nîmes et Toulouse)
- permettre à tous de s'exprimer à son niveau de compétence et de motivation
- envisager la création de compétitions Interrégionales

De grands défis sont devant nous, créer un esprit Maîtres d'Occitanie, donner à tous les niveaux de pratiques une offre compétitive sérieuse et de qualité, le tout dans la convivialité et la bonne humeur propre à notre discipline.

« Quand on ne peut revenir en arrière, on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant. » *Paulo Coelho*

LES CATEGORIES D'AGE 2017/2018

- Les catégories Maîtres fonctionnent en année civile (donc du 1^{er} janvier au 31 décembre) et non en année sportive (16 septembre – 15 septembre).
- Ainsi, il convient de rappeler que le changement de catégorie s'effectue au 31 décembre.
- Par exemple, une personne née pendant l'année 1973 sera de catégorie C4 jusqu'au 31 décembre 2016, et de la catégorie C5 à partir du 1er janvier 2017.
- Un nageur est considéré comme nageur Maître l'année de ses 25 ans même s'il ne les a pas encore (exemple : un nageur maître né un 31 décembre de l'année « N » sera considéré comme un nageur maître né un 1^{er} janvier de la même année « N ».).
- Les catégories sont : C1 (25 ans/29 ans), C2 (30 ans/34 ans), C3 (35 ans/39 ans), ...
- Depuis la saison 2016/2017, une catégorie supplémentaire a été créée : la catégorie C0 (20 ans/24 ans). Les nageurs de cette catégorie sont autorisés à participer aux compétitions départementales, régionales et interrégionales mais ne peuvent en aucun cas participer aux compétitions nationales (Meetings Labellisés Nationaux, Circuit Fédéral, **Championnats Interclubs des Maîtres**, Championnats de France Hiver Open et Championnats de France d'Eté Open).

Individuels		
Jusqu'au 31 décembre 2017	Catégories	A partir du 1 ^{er} janvier 2018
Né(e) entre 1993 et 1997	C0	Né(e) entre 1994 et 1998
Né(e) entre 1988 et 1992	C1	Né(e) entre 1989 et 1993
Né(e) entre 1983 et 1987	C2	Né(e) entre 1984 et 1988
Né(e) entre 1978 et 1982	C3	Né(e) entre 1979 et 1983
Né(e) entre 1973 et 1977	C4	Né(e) entre 1974 et 1978
Né(e) entre 1968 et 1972	C5	Né(e) entre 1969 et 1973
Né(e) entre 1963 et 1967	C6	Né(e) entre 1964 et 1968
Né(e) entre 1958 et 1962	C7	Né(e) entre 1959 et 1963
Né(e) entre 1953 et 1957	C8	Né(e) entre 1954 et 1958
Né(e) entre 1948 et 1952	C9	Né(e) entre 1949 et 1953
Né(e) entre 1943 et 1947	C10	Né(e) entre 1944 et 1948
Né(e) entre 1938 et 1942	C11	Né(e) entre 1939 et 1943
Né(e) entre 1933 et 1937	C12	Né(e) entre 1934 et 1938
Né(e) entre 1928 et 1932	C13	Né(e) entre 1929 et 1933
Né(e) entre 1923 et 1926	C14	Né(e) entre 1924 et 1928
Né(e)s entre 1922 et avant	C15	Né(e)s entre 1923 et avant

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

DISPOSITIONS RELATIVES AUX JURY

Les compétitions maîtres s'adressent à un public « particulier », en ce sens que ce sont des adultes à la fois compétiteurs et officiels.

Pour autant, le juge-arbitre a besoin d'une stabilité de son jury pendant toute la durée de la réunion afin que les performances soient validées dans le strict respect des règlements.

La Commission régionale des officiels décide donc de ne plus parler de nombre d'officiels à fournir, mais de « postes à tenir dans le jury » pour ces compétitions.

Ainsi un poste à tenir :

- devra l'être sur la totalité de la réunion
- pourra l'être par un seul officiel non nageur
- pourra l'être par un binôme d'officiels nageurs qui se relayeront et veilleront à ce qu'il y ait à tout moment un officiel à ce poste

Les binômes d'officiels pourront être :

- de même niveau d'officiel (2 A ou 2 B ou 2 C) : à ce moment-là, ils pourront occuper n'importe quel poste que leur permet leur niveau d'officiel
- de niveaux différents (1 A et 1 C, 1 B et 1 C, 1 A et 1 B) : le poste occupé sera alors celui que peut occuper l'officiel de niveau le plus bas. Exemple : un binôme constitué d'un officiel A et un officiel C sera affecté à un poste de chronométreur.

Enfin, un seul des deux officiels de chaque binôme sera inscrit sur la feuille de jury pour chaque réunion.

Exemple : pour un binôme occupant un poste sur la totalité des Championnats régionaux été (2 réunions), chaque membre du binôme sera inscrit comme officiel sur une réunion.

NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES (juillet 2017)

- **SW 6 - Dos** : renumérotation des articles, suite au transfert de l'article SW 6.2 au chapitre SW 2.6 (Inspecteurs de virages). Pas de changement sur la réglementation de la nage ;
- **SW 7 - Brasse** : Réaménagement des articles 7.1 et 7.4 (déplacement de la règle relative à l'obligation d'avoir la tête qui coupe la surface de l'eau après le départ et les virages). Pas de changement sur la réglementation de la nage ;
- **SW 8 – Papillon** : dans l'article SW 8.1, suppression de la mention autorisant l'ondulation sur le côté lorsque le nageur est immergé. Il s'agit de rendre cohérent cet article qui impose que le nageur soit en position ventrale après avoir quitté le mur ;
- **SW 9 – 4 nages** : ajout d'un article précisant que lors du parcours de nage libre le nageur doit être en position ventrale à l'exception du virage ;

Denis CADON – Président de la commission des Juges et Arbitres

Jean Claude DUNAND MARTIN – Présidente de la commission Natation Course

Jean Lionel REY – Directeur Natation Course

***Nul ne peut officier ou pratiquer dans un Club de la FFN sans être licencié
Pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées***

CALENDRIER

CALENDRIER FÉDÉRAL ET RÉGIONAL

SEPTEMBRE	
OCTOBRE	
NOVEMBRE	SAM 18: Championnats Régionaux Interclubs : Nîmes DIM 19 : Championnats Régionaux Interclubs : Auch
DECEMBRE	
JANVIER	27-28 : V ^{èmes} Championnats de France Interclubs des Maîtres : Tours
FEVRIER	DIM 25: Championnat Régional Hiver : Lunel DIM 25: Championnat Régional Hiver : Villefranche-De-Rouergue
MARS	22-25 : XXIV ^{èmes} Championnats de France d'Hiver : Angers
AVRIL	
MAI	JEU 10: Championnat Régional Été : Canet-En-Roussillon
JUIN	2 : 9 ^{ème} Meeting National des Maîtres de Toulouse 2 : 5 ^{ème} Meeting National des Maîtres du Gard 28-01 : XXXI ^{èmes} Championnats de France d'Eté : Pierrelatte
JUILLET	-
AOUT	-

CALENDRIERS DEPARTEMENTAUX :

CD	Date	Dénomination	Lieux	Réunions	CO
ARIEGE	à définir				
AUDE	à définir				
AVEYRON	à définir				
HAUTE-GARONNE	09 /12/17	CHAMPIONNAT DEPT OPEN MAITRES #1 (25m)	A. JANY (Tlse)	1	oui
	11/03/18	CHAMPIONNAT DEPT OPEN MAITRES #2 (25m)	BALMA	1	oui
HERAULT	à définir				
GARD	20/01/18	CHAMPIONNAT DEPT (25m)	LAUDUN		oui
GERS / HAUTES-PYRENEES	à définir				
LOT / TARN ET GARONNE	à définir				
PYRENEES ORIENTALES	à définir				
TARN	à définir				

- Dimanche 19 Novembre 2017
- 1 ou 2 réunions

Championnats Régional interclubs des Maîtres

- Lieu : Auch et Nîmes
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1993 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 06-07/11/2017 au 14-15/11/2017
- Liste de départ : 15-16/11/2017
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition sera qualificative pour les Vème Championnats de France interclubs des Maîtres qui se dérouleront les 27 et 28 janvier 2018 à Tours

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées, pas de C0.

Contenu du programme

Épreuves individuelles

50 m nage libre, 100 m nage libre, 400 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais

4 x 50 m 4 nages (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs) 10 x 50 m nage libre (composition libre)

Classement au temps.

NB : S'agissant d'une compétition par équipe et conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA, la règle des deux départs s'applique.

Jury

Chaque club doit fournir des officiels en nombre suffisant pour occuper un poste par équipe présentée. Cependant, compte tenu de la spécificité de cette compétition pour laquelle tous les nageurs se retrouvent ensemble à la chambre d'appel pour le dernier relais, il est ajouté que chaque club doit fournir au moins un officiel non nageur, quel que soit le nombre d'équipes engagées. Cet officiel non nageur sera comptabilisé dans le barème du nombre de postes à tenir (=nombre d'équipes présentées).

Auch : 1 poste d'officiel par équipe.

Nîmes : 1 poste d'officiel par équipe.

Mode de participation

Les nageuses et nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix nageuses/nageurs du même club. La répartition hommes/femmes dans les équipes est libre. Seules trente équipes seront acceptées pour participer à la compétition à Auch, et pour aucunes limites pour Nîmes.

Cependant, des équipes "bannières" pourront être acceptées : des nageurs et des nageuses qui n'appartiennent pas au même club pourront former une équipe. Ces équipes n'apparaîtront pas dans le classement général de la compétition, mais les performances individuelles seront enregistrées.

Chaque concurrent/concurrente participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à une (participation au relais 10x50m nage libre obligatoirement) ou deux épreuves de relais.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents/concurrentes.

Le Championnat Régional Interclubs des Maîtres est open, il est donc ouvert à tous les licenciés de la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN et ayant plus de 25 ans durant l'année civile 2017 (nés en 1992 ou avant). Cependant, une priorité sera donnée aux équipes d'Occitanie. Si le nombre maximum n'est pas atteint, des équipes non régionales pourront être acceptées.

Chaque club est libre de choisir le lieu de compétition.

Un défilé de nageurs et nageuses de chaque club sera organisé avant les épreuves de la deuxième réunion.

Règlement spécifique

Compétition par équipe, ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1992 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation (compétition non-ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire). La participation d'une équipe du club organisateur est autorisée d'office. Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Pour la saison 2017/2018, voir les tarifs individuels des engagements de la Ligue pour les compétitions régionales.

Classement spécifique à la compétition

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient est pris dans la table dames en relais. Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du 4 x 50 m 4 nages messieurs après correction par les coefficients.

10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre après correction par les coefficients.

L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe. Dans tous les cas mentionnés, le nageur marquera « 0 » point. Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL.

Récompenses

A définir par la Ligue.

Programme et horaires

Dimanche 19 novembre 2017 : NÎMES (Pablo Neruda)	
1^{ère} réunion	
Ouverture des portes : 13 h 00 • Début des épreuves : 14 h 00	
1 - 10x50m Nage Libre 2 - 200m 4 Nages 3 - 50m Papillon 4 - 100m Dos 5 - 50m Brasse 6 - 100m Nage Libre	7 - 50m Nage Libre 8 - 100m Brasse 9 - 50m Dos 10 - 100m Papillon 11 - 400m Nage Libre 12 - 4 x 50m 4 Nages
Dimanche 19 novembre 2017 : AUCH	
1^{ère} réunion	2^{ème} réunion
Ouverture des portes : 8 h 30 Début des épreuves : 10 h 00	Ouverture des portes : 13 h 30 Début des épreuves : 15 h 00
1 - 10x50m Nage Libre 2 - 200m 4 Nages 3 - 50m Papillon 4 - 100m Dos 5 - 50m Brasse 6 - 100m Nage Libre	7 - 50m Nage Libre 8 - 100m Brasse 9 - 50m Dos 10 - 100m Papillon 11 - 400m Nage Libre 12 - 4 x 50m 4 Nages

- Dimanche 25 Février 2018
- 1 ou 2 réunions

Championnat Régional Hiver des Maîtres

- Lieu : Lunel et Villefranche-De-Rouergue
- Bassin : 25 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 20 ans et plus (1998 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 14/02/2018 au 21/02/2018
- Liste de départ : 22/02/2018
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition est qualificative pour les 24èmes Championnats de France des Maîtres qui se dérouleront du 22 au 25 mars 2018 à Angers.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées, plus les C0.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) : 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.

Classement au temps.

**Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes*

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN (24 officiels). Chaque club doit fournir :

- 1 nageur : pas d'officiel
- de 2 à 6 nageurs : 1 poste tenu minimum
- de 7 à 20 nageurs : 2 postes tenus minimum
- plus de 20 nageurs : 3 postes tenus minimum

Mode de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs et nageuses licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN et ayant plus de 20 ans durant l'année civile 2018 (nés en 1998 ou avant).

Règlement spécifique

Les épreuves seront nagées classement au temps.

La Ligue se réserve le droit de limiter le nombre d'engagements, notamment sur les épreuves non-inscrites au Championnat de France (800 NL Messieurs et 1500 NL Dames). De même les séries de 1500 m Nage Libre et 800 m Nage Libre pourront être mixtes, et/ou nagées à 2 par couloir.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Pour la saison 2017/2018, voir les tarifs individuels des engagements de la Ligue pour les compétitions régionales.

Classement spécifique à la compétition

Les challenges de nage sont prolongés cette saison sportive. Les trois tenants des deux meilleures performances (calculées en nombre de points et pondérées en fonction du sexe et de la catégorie) dans les épreuves de chaque nage seront récompensés.

- Le Challenge Brasse : deux épreuves parmi les 50m, 100m et 200m Brasse.
- Le Challenge Dos : deux épreuves parmi les 50m, 100m et 200m Dos.
- Le Challenge Papillon : deux épreuves parmi les 50m, 100m et 200m Papillon.
- Le Challenge Nage Libre : deux épreuves parmi les 50m, 100, 200m, 400m, 800m messieurs ou 1500m dames.
- Le Challenge 4 Nages : deux épreuves parmi les 100m, 200m et 400m 4 Nages.

Un Challenge du Nombre, récompensant le club qui aura le plus d'engagements au Championnat régional.

Les résultats des Challenges seront transmis ultérieurement aux clubs, suite à la concaténation des résultats sur les deux sites.

Récompenses

A définir par la Ligue.

Programme et horaires

Samedi 24 février 2018 : LUNEL	
1^{ère} réunion	
Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 15 h 00	
1 - 4x50m 4 Nages Dames, Messieurs et Mixtes	10 - 50 m Nage Libre Dames et Messieurs
2 - 100 m Nage Libre Dames et Messieurs	11 - 200 m Brasse Dames et Messieurs
3 - 50 m Dos Dames et Messieurs	12 - 100 m Dos Dames et Messieurs
4 - 200 m Papillon Dames et Messieurs	13 - 200 m 4N Dames et Messieurs
5 - 100 m Brasse Dames et Messieurs	14 - 1500 m Nage Libre Dames et Messieurs
6 - 400 m Nage Libre Dames et Messieurs	15 - 800 m Nage Libre Messieurs
7 - 200 m Dos Dames et Messieurs	16 - 50 m Brasse Dames et Messieurs
8 - 50 m Papillon Dames et Messieurs	17 - 100 m Papillon Dames et Messieurs
9 - 400 m 4 Nages Dames et Messieurs	18 - 200 m Nage Libre Dames et Messieurs
	Pause
	19 - 4x50m Nage Libre Dames, Messieurs Mixte

Dimanche 25 février 2018: VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	
1^{ère} réunion	2^{ème} réunion
Ouverture des portes : 8 h 30 • Début des épreuves : 10 h 00	Ouverture des portes : 13 h 30 • Début des épreuves : 15 h 00
<ul style="list-style-type: none"> 1 - 4x50m 4 Nages Dames et Messieurs 2 - 100 m Nage Libre Dames et Messieurs 3 - 50 m Dos Dames et Messieurs 4 - 200 m Papillon Dames et Messieurs 5 - 100 m Brasse Dames et Messieurs 6 - 400 m Nage Libre Dames et Messieurs 7 - 200 m Dos Dames et Messieurs 8 - 50 m Papillon Dames et Messieurs 9 - 400 m 4 Nages Dames et Messieurs 10 - 4x50m 4 Nages Mixte 10x50m Nage Libre 	<ul style="list-style-type: none"> 11 - 4x50m Nage Libre Dames et Messieurs 12 - 50 m Nage Libre Dames et Messieurs 13 - 200 m Brasse Dames et Messieurs 14 - 100 m Dos Dames et Messieurs 15 - 200 m 4N Dames et Messieurs 16 - 1500 m Nage Libre Dames et Messieurs 17 - 800 m Nage Libre Messieurs 18 - 50 m Brasse Dames et Messieurs 19 - 100 m Papillon Dames et Messieurs 20 - 200 m Nage Libre Dames et Messieurs 21 - 4x50m Nage Libre Mixte 50m Nage Libre

- Jeudi 10 Mai 2018
- 1 réunion

Championnat Régional Été des Maîtres

- Lieu : Canet-En-Roussillon
- Bassin : 50 m
- Compétition d'animation

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1998 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 29/04/2018 au 7/05/2018
- Liste de départ : 08/05/2018
- Réunion technique : voir l'organisateur

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Préambule

Cette compétition est qualificative pour les 31èmes Championnats de France des Maîtres qui se dérouleront du 28 juin au 1 juillet 2018 à Pierrelatte.

Catégories d'âge concernées

Les catégories « Maîtres » de la FINA sont appliquées, plus les C0.

Contenu du programme

Épreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 1500 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages.

Classement au temps.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) : 4 x 50 m nage libre, 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte*.

Classement au temps.

**Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes*

Jury

Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN. Chaque club doit fournir :

- 1 nageur : pas d'officiel
- de 2 à 6 nageurs : 1 poste tenu minimum
- de 7 à 20 nageurs : 2 postes tenus minimum
- plus de 20 nageurs : 3 postes tenus minimum

Mode de participation

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs et nageuses licenciés à la FFN ou licenciés dans une fédération sous convention avec la FFN et ayant plus de 20 ans durant l'année civile 2018 (nés en 1998 ou avant).

Règlement spécifique

Les épreuves seront nagées classement au temps.

La Ligue se réserve le droit de limiter le nombre d'engagements, notamment sur les épreuves non-inscrites au Championnat de France (800 NL Dames et 1500 NL Messieurs). De même les séries de 800m Nage Libre et 1500 m Nage Libre pourront être mixtes, et/ou nagées à 2 par couloir.

Procédures d'engagements

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Pour la saison 2017/2018, voir les tarifs individuels des engagements de la Ligue pour les compétitions régionales.

Classement spécifique à la compétition

A définir

Récompenses

A définir par la Ligue.

Programme et horaires

Judi 10 mai 2018 : CANET-EN-ROUSSILLON	
1^{ère} réunion	
Ouverture des portes : 14 h 00 • Début des épreuves : 15 h 00	
1 - 50 m Nage Libre Dames et Messieurs	10 - 200 m Nage Libre Dames et Messieurs
2 - 400 m 4 Nages Dames et Messieurs	11 - 800 m Nage Libre Messieurs
3 - 100 m Brasse Dames et Messieurs	12 - 1500 m Nage Libre Dames et Messieurs
4 - 200 m Dos Dames et Messieurs	13 - 200 m 4N Dames et Messieurs
5 - 50 m Papillon Dames et Messieurs	14 - 50 m Brasse Dames et Messieurs
6 - 400 m Nage Libre Dames et Messieurs	15 - 100 m Dos Dames et Messieurs
7 - 200 m Brasse Dames et Messieurs	16 - 200 m Papillon Dames et Messieurs
8 - 50 m Dos Dames et Messieurs	17 - 100 m Nage Libre Dames et Messieurs
9 - 100 m Papillon Dames et Messieurs	Pause
	18 - 4x50m Nage Libre Dames, Messieurs Mixte
	19 - 4x50m 4 Nages Dames, Messieurs et Mixtes